

## Port du masque ou le couvre-visage lors de votre rendez-vous médical

**Gaspé, le mardi 26 mai 2020** – Afin d’assurer la protection et la sécurité au sein des installations du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Gaspésie, la population est dorénavant invitée à porter un masque ou un couvre-visage artisanal lors de leur prochaine visite dans un CLSC, un hôpital ou une clinique.

Le couvre-visage est une mesure permettant d’atténuer le risque de transmission du virus par les personnes qui ne présentent pas de symptôme. Il est donc fortement recommandé à l’usager de le porter lorsqu’il se présente pour des soins et des services.

Il est important de souligner quelques recommandations de base au sujet du masque artisanal :

- le laver quotidiennement;
- le retirer par les élastiques;
- le mettre dans un sac fermé quand on l’enlève avant le retour à la maison.

Rappelons que le lavage des mains constitue la première mesure de protection des infections d’où l’importance de se laver les mains régulièrement, en plus du respect de la distanciation sociale (2 mètres), lorsque possible.

Si une personne présente des symptômes (toux, fièvre, difficultés respiratoires, maux de gorge ou une perte du goût et de l’odorat), ou est positive à la COVID-19, ou est en attente de résultats de dépistage, elle ne doit pas se rendre à son rendez-vous médical et doit appeler au 1 877 644-4545.

- 30 -

**Source :**

Clémence Beaulieu-Gendron

Adjointe par intérim à la présidente-directrice générale et aux relations avec les médias

CISSS de la Gaspésie

Tél. : 581 994-0364

[clemence.beaulieu-gendron.ciSSsgaspesie@ssss.gouv.qc.ca](mailto:clemence.beaulieu-gendron.ciSSsgaspesie@ssss.gouv.qc.ca)